

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 18 juillet 2014

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, M. JACQUIN André, Mmes DRUI Anne, GRASSWILL Geneviève, JAOUAD Marie-Christine, MARQUAND Catherine, MM. DRUI Philippe, GANGLOFF Claude, SAUVEGET Nicolas, WILSIUS Régis.

Absents : Mme Estelle SCHWARTZ a donné procuration à M. SAUVEGET Nicolas.  
M. POSSELT Henri a donné procuration à Mme DRUI Anne  
Mme WIESEN Sandra sans excuses. Mme VANDAELE Valérie avec excuses.

La séance débute à 20h 10. Le compte rendu de la réunion du 12 juin 2014 est accepté à l'unanimité des Conseillers présents.

Madame JAOUAD Marie-Christine est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des Conseillers présents.

Le Maire demande l'inscription de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour: Modification budgétaire - Frais de nettoyage salle AJLC et Indemnité de sinistre. Le Conseil municipal accepte ces 3 points supplémentaires à l'ordre du jour.

**085-2014 Modification budgétaire** : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents, accepte les modifications budgétaires suivantes :

- \* compte 2315 - opération n° 5 : + 60.000 €
- \* compte 2315 - opération n° 2: - 60.000 €.

**086-2014 Frais de nettoyage de la salle A.J.L.C** : Le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents, accepte un chèque d'un montant de **112 €** correspondant aux frais relatifs aux 8 heures de nettoyage de la salle AJLC selon un coût horaire, charges comprises, de 14 €.

**087-2014 Indemnité de sinistre** : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents, accepte un chèque d'un montant de **3.282 €** de l'assureur CIADE pour indemnité de sinistre.

**088-2014 Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de la rue Saint-Jean et de la rue de l'Etang** : Le Maire rappelle la procédure de consultation engagée dans ce dossier. Il précise que les 4 bureaux d'études contactés ont transmis leur offre dans le délai imparti. Après ouverture des offres, Les propositions sont :

- \* CV Ingénierie : 30.637,50 € H.T
- \* Cabinet LAMBERT : 40.850,00 € H.T
- \* MK Etudes : 30.229,00 € H.T
- \* SAS IDP Consult: 20.000,00 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents, retient la proposition du bureau d'études SAS IDP Consult pour un montant de **20.000,00 € H.T** soit **24.000,00 € T.T.C** Le Maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire et notamment le marché correspondant.

**089-2014 Subvention 2014 pour l'AFR** : Le Maire rappelle les différentes participations accordées à l'A.F.R depuis 2006 (les montants ont évolués de 14.080 € à 5.282 €). Le cumul 1996 à 2013 s'établit à **74.657 €**. Il précise que cette subvention est la dernière du présent bail de 9 ans.

Les montants des baux de chasse pour l'année 2014 sont:

- \* 2.710 € pour le lot 1 de M. Didier GUELLE.
- \* 5.631 € pour le lot 2 de M. Michel DENIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité Conseillers présents, fixe le montant de la subvention à l'Association Foncière pour l'année 2014 à **6.248 €** (6.371 € en 2013).

Près de 81.000 € auront ainsi été versés à l'AFR pendant la durée du bail actuel sur les 9 années.

Ce montant permettra encore de réduire la contribution à l'hectare de chaque propriétaire foncier concerné par l'aménagement foncier en cours.

**090-2014 Cautionnement de l'A.F.R** : Le Maire rappelle la dernière délibération prise par le Conseil municipal en date du 25 août 2006 relative à la demande initiale du Président de l'Association Foncière de Remembrement de Saint-Jean Rohrbach (A.F.R), en date du 22 août 2006, pour le cautionnement par la commune de l'emprunt réalisé par l'Association Foncière de Remembrement d'un montant de 300.000 € sur une durée de 9 années. Il précise ses discussions avec la Banque Populaire Lorraine Champagne quant au nouveau cautionnement nécessaire afin que l'Association Foncière de Remembrement puisse solder, à terme, son engagement financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents, accepte de cautionner l'emprunt restant de l'Association Foncière de Remembrement de Saint-Jean Rohrbach auprès de la Banque Populaire Lorraine Champagne de Sarralbe pour un montant de **125.401 €** pour une durée de 5 années, soit à terme au 24 septembre 2019. Le Maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire.

**091-2014 Demande d'une locataire – aménagement de jardin** : Le Maire présente au Conseil municipal la demande d'une locataire relative à l'aménagement d'une terrasse de 30 m<sup>2</sup> dans le jardin. Il rappelle le cadre de demandes similaires et les décisions qui ont été prises. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents, donne un avis favorable à demande d'un montant estimatif de **1.003,80 € T.T.C.** Les matériels seront pris en compte par la commune ; la locataire se chargera de leurs mises en œuvre.

**092-2014 Consultation des propriétaires pour le renouvellement des baux de chasse**: Le Maire informe le Conseil municipal du renouvellement des baux de chasse pour la période 2015-2024. Il précise qu'une consultation des propriétaires doit se dérouler au préalable afin de déterminer l'affectation du produit de la chasse soit aux propriétaires soit à la commune si 66% des propriétaires au moins possédant 66% de la surface chassable y sont favorables. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents, décide de réaliser la consultation des propriétaires par écrit. La consultation débutera le **15 septembre 2014**. La date limite de réponse est fixée au **30 novembre 2014**, sauf information contraire du Préfet. Une urne destinée aux réponses des propriétaires et usufruitiers sera spécialement mise en place en mairie. Le Maire est chargé d'enclencher la dite consultation dès connaissance des propriétaires et usufruitiers et des surfaces respectives concernées par le domaine de chasse.

**093-2014 Devis de travaux sylvicoles 2014**: Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents, accepte le devis de l'ONF d'un montant de **5.647,73 € H.T** soit **6.212,50 € T.T.C** pour les travaux sylvicoles 2014.

**094-2014 Motion de soutien à l'action de l'A.M.F**: Le Maire fait lecture de la demande du Président de l'AMF relative à une motion de soutien à l'action de l'A.M.F pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents, adhère à cette motion suivante:

*Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :*

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

*Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de*

*nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.*

*En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).*

*La commune de SAINT-JEAN ROHRBACH rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :*

- \* elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;*
- \* elles accompagnent les entreprises présentes sur le territoire ;*
- \* enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

*La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.*

*En outre, la commune de SAINT-JEAN ROHRBACH estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.*

*C'est pour toutes ces raisons que la commune de SAINT-JEAN ROHRBACH soutient les demandes de l'AMF :*

- réexamen du plan de déduction des dotations de l'Etat,*
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,*
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.*

**095-2014 Droit de place** : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents, accepte la somme de **30 €** en guise de droit de place des forains à l'occasion de la fête patronale de juin 2014.

**096-2014 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2013** : Le Maire présente les grandes lignes du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau - Exercice 2013, dont une copie peut être consultée au secrétariat de mairie sur simple demande.

**097-2014 Demande de remboursement partiel d'un loyer d'un logement communal**: Le Maire rappelle les délibérations précédentes dans le cadre de ce logement. Il fait lecture de la correspondance de Monsieur Gilbert GALLAND en date du 12 juin 2014 souhaitant obtenir une révision du dernier loyer payé d'avril suite au décès de Monsieur Jean GALLAND durant le mois en question. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reverser à M. Gilbert GALLAND, frère de Monsieur Jean GALLAND et porte-fort dans le cadre de la succession de ce dernier, 16/30 du montant du loyer d'avril de 367,50 € soit **196,00 €**, compte tenu du décès survenu en date du 14 avril 2014. La décision est prise à l'unanimité des Conseillers présents.

**098-2014 Mise en place d'une clôture/grillage autour de l'aire de jeux des écoles** : Le Maire rappelle la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014 et des activités mises en place de 15h 30 à 16h 30 pour les familles ayant des difficultés justifiées de garde. Il précise que la responsabilité du maire est engagée durant ces activités et que par conséquent il convient de mettre en place des moyens spécifiques pour limiter les risques. L'utilisation de l'aire de jeux située à côté des écoles peut être considérée comme entrant dans le cadre de ces activités. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de la mise en place d'une clôture, avec porte d'accès fermant à clef, autour de cette aire de jeux. Les travaux devront être réalisés si possible pour la rentrée de septembre 2014.

**099-2014 Création d'un emploi aidé** : Le Maire informe les Conseillers présents des grandes lignes de l'organisation des employés de la collectivité mise en place à la rentrée avec une analyse des emplois prévus et des besoins à couvrir compte tenu de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 ainsi que des besoins nouveaux liés au futur fonctionnement de l'immeuble sis 18, rue Nationale. Il précise également le nouveau cadre d'activités liées à la salle AJLC relatif notamment au nettoyage, par les employés de la collectivité, de la salle AJLC et ce particulièrement à l'issue de location de tiers.

Il explicite également ses attentes quant à l'organisation future à mettre en place pour les locations de la salle. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents, décide de créer un poste d'emploi aidé dont les modalités seront discutées avec le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale et Pôle Emploi. La durée hebdomadaire de travail ainsi que les critères d'embauche seront définis explicitement après avoir eu connaissance de tous les éléments administratifs qui sont liés à cet emploi.

**100-2014 Demande d'équipement pour les écoles élémentaires** : Le Maire fait lecture de la correspondance de la directrice de l'école élémentaire pour l'acquisition d'un second vidéoprojecteur pour l'école élémentaire d'un montant unitaire de **530,00 € T.T.C** hors support mural.

Le Maire précise également que cet équipement servira dans le cadre des nouvelles activités relatives à la réforme des rythmes scolaires qui se dérouleront de 15h 30 à 16 h 30 pour les enfants concernés. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents, décide de faire l'acquisition d'un vidéoprojecteur et charge la directrice de l'école élémentaire de procéder à la commande. Dès réception de la facture correspondante, une subvention d'un montant équivalent sera reversée à la coopérative scolaire.

**101-2014 Demande de prolongation de délai de subvention** : Le Maire rappelle au Conseil municipal les différentes actions entreprises afin de pouvoir respecter l'envoi de la demande de versement du solde de l'opération avant le 30 juin 2014 comme exigé par le Conseil Général de la Moselle.

Différents documents comprenant la totalité des factures des décomptes généraux définitifs et notamment le détail des factures en instance de paiement au 30 juin 2014 auprès du Trésor public, ont été remis au Conseil Général en date du 30 juin 2014. Les justificatifs de paiement, validés par le Trésor public, sont prévus d'être adressés au Conseil Général de la Moselle dès leur réception en mairie. Ceci a été explicitement signalé dans le courrier d'accompagnement du Maire lors du dépôt de la demande de versement du solde de la subvention.

Par télécopie en date du 11 juillet 2014, les services du Conseil Général de la Moselle en charge de l'instruction de ce dossier, demande à ce qu'une nouvelle demande de prolongation du délai de subvention soit engagée par la collectivité pour pouvoir traiter la demande du solde de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents, sollicite le Président du Conseil Général de la Moselle, pour l'obtention une nouvelle prolongation de délai de validité de la subvention accordée afin de pouvoir transmettre les derniers justificatifs de paiement des différentes factures des décomptes généraux définitifs, certifiés par le Trésor public, dès leurs réceptions en mairie.

Le Maire est chargé de la régularisation de cette affaire.

**Divers et communication** : Une information est donnée au Conseil municipal sur les points suivants :

- Nouveaux diplômés : modalité de la réception.
- Remplacement de l'ordinateur du secrétariat de mairie suite à incident sur la carte mère.
- Présences nombreuses de lingettes dans le réseau d'assainissement. Information aux Habitants à prévoir.
- Marquage à prévoir dans la cour d'école – Devis » Marquage Bande du Saulnois » à solliciter.
- Remise en état du faucardeur et essais prévus.
- Subventions allouées via le Député Céleste LETT : **12.000 €** pour l'aménagement de la rue St-Jean et de la rue de l'Etang.
- Subvention accordée dans le cadre des amendes de police : **7.370 €** pour l'aménagement de la rue St-Jean et de la rue de l'Etang.
- Sinistre d'un tiers : lampe d'éclairage public à l'impasse des Roselières. Procédure en cours. Devis de remplacement à solliciter.

- Réunion des différentes commissions par les adjoints pour le traitement de points à venir au Conseil municipal.
- Avenant contrat d'assurance CIADE pour l'immeuble 18, rue Nationale.
- Demande du Cercle de Généalogie pour la numérisation de l'état civil.
- ONF – Résultat des ventes de bois.
- Mise en conformité du document d'urbanisme par rapport au SCOTAS.
- Problématique du nouveau revêtement routier sur la RD 674. Suite à donner par le Maire.

La séance est levée à 22 heures 30.

Publié le 21 juillet 2014.

Le Maire

Cyrille FETIQUE

M. FETIQUE Cyrille	M. LEONARD Vincent		M. JACQUIN André
Mme DRUI Anne	M. DRUI Philippe	M. GANGLOFF Claude	Mme GRASSWILL Geneviève
Mme JAOUAD Marie-Christine	Mme MARQUAND Catherine		M. SAUVEGET Nicolas
		M. WILSIUS Régis	